

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: FANGA PATE PRO

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0014181-0000

Numéro de l'autorisation: BE2016-0015

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	10
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	12
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	12
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	14
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	14
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	14
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	14
5.1. Consignes d'utilisation	14
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	16
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique FANGA PATE PRO
Belgique TERMIRATOR
Belgique EXTREM PATE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0014181-0000	
Numéro de l'autorisation	BE2016-0015	
Date de l'autorisation	2014-08-04	
Date d'expiration de l'autorisation	2023-02-01	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint Privat 30340 SALINDRES France
Emplacement des sites de fabrication	1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint Privat 30340 SALINDRES France
Nom du fabricant	INDUSTRIAL CHEMICAL SRL
Adresse du fabricant	Via Sorgaglia 40 I-35020 Arre (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Sorgaglia 40 I-35020 Arre (PD) Italie

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET / LACROIX SAINT-OUEN 60201 Compiègne France
Emplacement des sites de fabrication	Carrefour Jean Monnet / Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	Bul Tsar Boris III, n°63, Office n°1 1612 SOFIA Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	Industrialna 2 str, Pleven District 5960 GULIANTSI Bulgarie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA/TEZZA
Adresse du fabricant	Via feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via tre ponti 22 37050 S. Maria Di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (sang).

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les fumées.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le ... dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus rattus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Roof rat

Rattus rattus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Roof rat

Rattus norvegicus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Brown rat

Rattus norvegicus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat

	<p>Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse</p> <p>Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts - Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
Taux et fréquences d'application	<p>Rats: - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris: - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - -</p> <p>Appât:</p> <p>Rats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres <p>Souris:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g).</p> <p>Les sachets sont emballés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg) - des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus rattus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Roof rat
 Rattus rattus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Roof rat
 Rattus norvegicus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Brown rat
 Rattus norvegicus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat
 Mus musculus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-House mouse
 Mus musculus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse

Domaine d'utilisation

	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>Application des appâts -</p> <p>Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Rats: - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris: - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - -</p> <p>Appât:</p> <p>Rats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres <p>Souris:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g).</p> <p>Les sachets sont emballés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg) - des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appât doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus rattus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Roof rat

Rattus rattus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Roof rat

Rattus norvegicus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-Brown rat

Rattus norvegicus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat

Mus musculus-Juvéniles|Exemple: rongeurs-House mouse

Mus musculus-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse

Domaine d'utilisation	Extérieur Other Zones ouvertes extérieures (souris et/ou rats) Décharges extérieures (uniquement rats)
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - [Points d'appâts couverts et protégés]
Taux et fréquences d'application	Rats: - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris: - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - - Appât: Rats: - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris: - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g). Les sachets sont emballés dans: - des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg) - des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement. [Non applicable lorsque explicitement autorisé selon l'addenda 4].
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appât doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	30g par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres. - - 30g par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la

distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g).

Les sachets sont emballés dans:

- des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg)
- des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus rattus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Roof rat Rattus rattus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Roof rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	180g par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. - - 180g par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g). Les sachets sont emballés dans: - des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg) - des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus rattus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Roof rat Rattus rattus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Roof rat Rattus norvegicus-Juvéniles Exemple: rongeurs-Brown rat Rattus norvegicus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Brown rat Mus musculus-Juvéniles Exemple: rongeurs-House mouse Mus musculus-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-House mouse

Domaine d'utilisation

	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts -</p> <p>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Rats: - Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres</p> <p>Souris: - Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre - Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - -</p> <p>Appât:</p> <p>Rats:</p> <p>- Faible infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</p> <p>- Forte infestation: 180g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres</p> <p>Souris:</p> <p>- Faible infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre</p> <p>- Forte infestation: 30g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>FANGA PATE PRO est conditionné dans un sachet en papier (10 et 20g).</p> <p>Les sachets sont emballés dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des seaux en polyéthylène haute densité ou en polypropylène (5, 10, 15, 18, 20 kg) - des sacs en polyéthylène dans des boîtes en carton et en métal (5, 10, 12, 15, 20, 50 kg)

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. - Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât
- Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:**
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
 - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les professionnels uniquement:**
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Pour les professionnels uniquement:

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [Le cas échéant, précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, " étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison.
- Dangereux pour la faune
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

Pour des raisons techniques, la phrase P501 correcte n'a pas pu être ajoutée dans SPC editor. La phrase P501 mentionnée doit être remplacée par:
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur